

Article 16 - Procedure after execution of the request

La juridiction requise transmet sans tarder les pièces attestant l'exécution de la demande à la juridiction requérante et lui renvoie, le cas échéant, les pièces qu'elle lui a envoyées. Les pièces sont accompagnées d'une confirmation d'exécution, établie au moyen du formulaire type H figurant en annexe.

MOTS CLEFS: Acte d'instruction

Attestation

Formulaire [type]

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:<https://www.lynxlex.com/en/text/obtention-des-preuves-r%C3%A8gl-12062001/1089#comment-0>